



Tunis, le 30 Décembre 2013

COMMUNIQUE DU BUREAU EXECUTIF DE L'UTICA SUITE A L'APPROBATION DE LA LOI DE FINANCES 2014

Les membres du Bureau Exécutif de l'UTICA ont exprimé leur déception quant à l'approbation de la nouvelle loi de finances 2014 qui aura un impact néfaste sur l'investissement, l'emploi et les exportations..., d'autant plus qu'elle n'a pas tenu compte de la conjoncture économique particulière et difficile.

Réunis lundi 30 décembre 2013 au siège de l'UTICA sous la présidence de Mme Wided Bouchamaoui, les membres du Bureau Exécutif ont considéré que la dernière version de la loi de finances approuvée par l'Assemblée nationale Constituante a été en deçà des attentes et des défis auxquels fait face la Tunisie.

Et d'ajouter que cette nouvelle loi multipliera les difficultés des entreprises tunisiennes, à travers une augmentation des charges fiscales notamment pour les entreprises du secteur formel en l'absence de mesures concrètes pour faire face à l'économie informelle, et aggravera les risques auxquels font face les professionnels des secteurs de l'immobilier, des petits métiers et de l'artisanat...

En outre, les membres du Bureau Exécutif de l'UTICA ont mis en garde contre toutes nouvelles augmentations dans le secteur de l'énergie, qui affecteraient la compétitivité des entreprises tunisiennes.

Ils ont dénoncé, également, l'utilisation de cette nouvelle loi comme cadre pour l'imposition de certaines dispositions fiscales structurelles, qui relèvent du projet de la réforme fiscale.

Par ailleurs, ils ont considéré que le moment n'est pas opportun pour l'application, telle que prévue par cette nouvelle loi de finances, de certaines dispositions fiscales relatives aux entreprises totalement exportatrices, qui ne favorisent en aucun cas l'attraction de nouveaux investissements étrangers.

Les membres du Bureau Exécutif de l'UTICA ont appelé, à l'issue de leur réunion, à prendre en compte les propositions de l'UTICA, et à bien préparer une loi de finances complémentaire à adopter dans les plus brefs délais.